

# Surtout question de sous...

*Le Conseil général de Bassins, dans sa séance du mardi 22 mai dernier s'est penché sur deux points majeurs : le nouveau règlement de l'acquisition et de la perte de la bourgeoisie de la commune de Bassins. Puis les importants travaux relatifs à l'amélioration de l'alimentation de la commune en eau, avec les crédits nécessaires à cette réalisation.*

■ Auparavant, le syndic Maurice Gruaz a rappelé que le poste de boursier communal est vacant et a lancé un appel afin de le repourvoir. Même vacance et même appel pour trouver un nouveau responsable de l'entretien du cimetière, ainsi qu'un membre de la commission scolaire.

## ACQUISITION DE LA BOURGEOISIE

Le nouveau règlement sur l'acquisition de la bourgeoisie a été accepté sans problème, calqué qu'il est sur le modèle préparé par l'Union des communes vaudoises. Seul l'article 13 a entraîné une assez longue discussion.

Celui-ci traite de la finance perçue par la commune. Selon le

### Conseil général

règlement type, elle ne doit plus dépasser celle exigée par le canton. Mais la commune reste libre de la percevoir ou non, ainsi que d'en fixer (dans cette limite) le montant.

Malgré deux autres propositions, l'une de la commission (une finance selon un barème dégressif) et l'autre, d'un membre du Conseil (abolir cette finance), c'est finalement la suggestion de la Municipalité qui l'a emporté. Le montant perçu sera égal à celui exigé par le canton de

Vaud. Les Bachenards seraient-ils près de leurs sous ?

Lorsqu'il s'est agi plus tard, de donner son aval pour un emprunt de 9 000 000 francs nécessaires à l'amélioration de l'alimentation en eau du village, le vote a été unanime : oui sans opposition. Chacun est bien évidemment conscient que le problème de l'eau est vital et doit

être pris au sérieux, surtout si l'on s'achemine vers de nouveaux étés chauds.

Dans les propositions individuelles, il a été question de créer une place de jeux pour les enfants derrière le terrain de football, de la récupération de l'aluminium et de la surveillance stricte du gaspillage de l'eau.

Enfin, l'ancien syndic, André Treboux a tenu à souligner qu'à la suite de la tribune libre parue dans *Le Quotidien de La Côte* sous la plume de Raymond Treboux, il tient à disposition de toute personne qui le désire, les documents en question et pense qu'il en est de même pour l'actuelle Municipalité. (oh)

# Tennisvic

CINQ COURTS · LOCATION HORAIRE  
FITNESS · SAUNA · RESTAURANTS

— TÉL. 022/64 19 26 —